

**AVIS D'IMPÔT 2017**

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
TRES. MAUBOURGUET  
RUE DARRICAU  
65700 MAUBOURGUET



SCI PETIT PIERRE DE CARRERE  
12 RTE DES PYRENEES  
65700 LABATUT RIVIERE

Vos références

Numéro fiscal : 47 19 319 253 215  
Référence de l'avis : 17 65 4079886 42

Numéro de propriétaire : 240 +00018 J

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 PBBS9S  
SCI PETIT PIERRE DE CARRERE

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 11/08/2017  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

Votre situation

**MONTANT À PAYER**

Au plus tard le **16/10/2017**

**1 009,00 €**

les 2

Payé le 11/10/17  
SICA

Pour payer  
par smartphone ou  
tablette, flashez ce  
code avec  
l'application  
« Impots.gouv »



Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxes foncières.

Vous pouvez à nouveau :

- payer par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- payer en ligne sur **impots.gouv.fr** en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance sur **impots.gouv.fr**.

**Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 1<sup>er</sup> jour du mois de la date limite de paiement.**

Voir explications  
à l'annexe  
« Comment payer »

## Vos démarches

**impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.**

**Par courriel :**

**Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**

**Par téléphone :**

Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :

0 810 012 011 \* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)\*.

Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

↳ **Sur place :**

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• Sur le paiement de votre impôt :

TRES MAUBOURGUET  
RUE DARRICAU 65700 MAUBOURGUET  
Tél : 05 62 96 32 11

• Sur le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN  
65023 TARBES CEDEX 09  
Tél : 05 62 44 40 59



\* (Service 0 06 €/min + prix appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 240 A LABATUT-RIVIERE

	TF 2017	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2016	8,57 %	%	6,25 %	24,69 %	%	%	%	
	Taux 2017	11,93 %	%	2,89 %	24,69 %	%	%	%	
Propriétés bâties	Adresse	2 RUE DE L EGLISE							
	Base ①	753		753	753				290
	Cotisation	90		22	186				
	Cotisation lissée ②								
	Adresse	12 RTE DES PYRENEES							
	Base ①	1719		1719	1719				67
	Cotisation	205		50	424				
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations								
		2016	211		154	608			
	2017	295		72	610				
	Cotisation totale ③	295		72	610				97
	Variation ④	+0,55 %	%	%	+0,33 %	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2016	36,37 %	%	22,17 %	67,60 %	%	27,60 %	%	
	Taux 2017	46,62 %	%	11,92 %	62,72 %	%	27,50 %	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	4		4			5		
	Cotisations								
		2016	1		1			1	
		2017	2		0			1	
	Variation	0 %	%	%	%	%	0 %	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base « État »								
	Base « Collectivité »								

Le taux de variation de la colonne commune est calculé en retenant les cotisations communales et intercommunales.

La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €

Frais de gestion de la fiscalité directe locale

Dégrèvement « Habitation principale »

Dégrèvement JA « État »

Dégrèvement JA « Collectivité »